

Tribunal judiciaire - CPH Administration publique

📍 249 Avenue du Colonel Kw Rozanoff 40000
Mont-de-Marsan
☎ 05 24 28 04 00



Informations sur l'accessibilité aux personnes handicapées

Transport et stationnement

- Transport en commun à proximité :
Transport en commun : BUS

Il y a plusieurs arrêts à 350 mètres du palais de justice :

- Peyrouat
- Ecole de l'argenté
- Jean Lacoste

Le transport en commun est une navette gratuite qui dessert le centre ville de Mont de Marsan tous les ¼ d'heure, qui dépend du réseau TMA.

Le circuit de la navette est accessible sur : <https://reseautma.com/uploads/files/Tma-PlanGeneral.pdf>

La navette dessert également la gare de Mont de Marsan, et fait le lien jusqu'au palais de Justice de Mont de Marsan.

- Pas de places de parking au sein de l'établissement
- Places de parking à proximité comprenant des places adaptées et réservées

Chemin vers l'entrée

- Bande de guidage
- Chemin extérieur de plain pied
- Revêtement adapté au passage d'un fauteuil roulant
- Pas de pente
- Pas de dévers
- Largeur minimale de 90 cm sur tout le chemin

Entrée

- Entrée bien visible
- Pas de balise sonore
- Porte automatique coulissante
- Largeur d'au moins 80 cm
- Porte vitrée avec éléments contrastés sur la partie vitrée
- Entrée de plain pied
- Pas de possibilité d'aide humaine
- Interphone
- Visiophone

- Pas d'entrée dédiée aux personnes en situation de handicap

Accueil et équipement

- Accueil à proximité directe de l'entrée
- Chemin vers l'accueil de plain pied
- Largeur minimale de 90 cm sur toute la circulation menant à l'accueil
- Personnels sensibilisés ou formés
- Présence d'équipement d'aide à l'audition et à la compréhension : boucle à induction magnétique, boucle à induction magnétique
- Toilettes adaptées

Commentaire

- Le palais de Justice est ouvert au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le palais de justice accueille les services du tribunal judiciaire, la cour d'assises des Landes, le conseil de Prud'hommes et le tribunal de commerce. A l'accueil central, il y a un espace dédié aux personnes à mobilité réduite. Toutes les salles d'audience publiques sont équipées d'un dispositif de boucle magnétique fixe, pour les personnes présentant un handicap auditif. Il y a des plots podotactiles pour les personnes présentant un handicap visuel. L'accessibilité aux services est permise par les ascenseurs.